



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 15 septembre 2022

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, COULON, GUERINET, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers.

Absents excusés :

Bureau : MME PAILLOUX ; MM. BARJONET, BRISSON, BRUNEAU, GAURAT, PICAULT, POINCLOUX.

Autres personnalités : Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme PELHATE, Conseillère départementale, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 13 juillet 2022 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Avis sur le projet de PLUi modifié du Beunois (CCPG) ;
- Coopération LEADER : prise en charge des frais liés au déplacement en Espagne de Mme PAILLOUX, élue au Bureau et Maire de Yèvre-la-Ville, de Mme BEVIERE, Présidente du PETR et de M. BUIZARD-BLONDEAU, Président de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais ;
- Programme LEADER 2023-2027 : validation du dossier de candidature ;
- SAGE Nappe de Beauce : prise en charge des frais liés au déplacement à Lille de Mme BEVIERE, Présidente de la CLE du SAGE Nappe de Beauce ;
- Acceptation d'un chèque de remboursement de trop perçu d'EDF ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, Mme BEVIERE remercie Mme KARCZEWSKI de sa présence, fait part de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

M. Antoine PICAULT donne pouvoir à Mme BEVIERE,

Mme Patricia PAILLOUX, donne pouvoir à Mme CHARVIN,

M. James BRUNEAU donne pouvoir à M. GUERINET.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 13 juillet 2022

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : présentation du programme d'actions du CEN et projet de convention pluriannuelle d'objectifs, dossiers de demande de subvention CRST 2022-2028 (travaux vallées de Solvins par le CEN, inventaire de biodiversité par LNE, acquisition d'une bineuse par CUMA des 2 Plaines), retour sur le séjour au Portugal dans le cadre de la coopération transnationale, choix des prestataires pour les 2 études portées par le SAGE.

N'ayant pas reçu d'observation en amont de la réunion, ni en séance, le projet est soumis au vote.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à la présentation des nouveaux dossiers, Mme BEVIERE revient sur le projet déposé par l'EARL Ferme de la Maîtrise. Le Bureau du 13 juillet avait émis un avis favorable au projet d'acquisition d'une houe rotative. Durant l'été, le type de matériel a été modifié, ce qui modifiait le montant du dossier, ainsi que le montant de subvention régionale, passant de 5 600 € à 7 100 €.

- « Création d'ateliers de transformation de céréales et de légumineuses » (réf. 00005008). EI Les 3 Parcelles.

L'EI Les 3 Parcelles est une exploitation agricole créée en février 2019. Depuis, les actions de développement et de diversification s'amplifient, dans une démarche globale d'agroforesterie interparcellaire.

La conversion en AB est en cours pour l'ensemble des nouvelles parcelles et cultures. Les céréales cultivées sont très majoritairement destinées à l'alimentation humaine ; seul un petit pourcentage est dédié à l'alimentation des poules pondeuses.

Le projet sollicitant l'aide régionale consiste à faire l'acquisition d'une grange ; elle sera rénovée pour y installer un atelier de transformation et de valorisation des céréales comprenant : une meunerie, un fournil et un atelier de fabrication de pâtes sèches artisanales. Ces transformations permettront aussi de valoriser les autres productions de la ferme.

Cet atelier se trouve en plein centre du village de Yèvre le Châtel, classé parmi les « Plus Beaux villages de France », à proximité immédiate du futur magasin de vente à la ferme et du café-restaurant en cours d'installation (projet de Tiers-lieux porté par un tiers, qui pourrait faire l'objet d'un dossier A VOS ID), et dont l'approvisionnement se fera en grande majorité à la ferme des 3 Parcelles.

Dans le cadre du projet de diversification, 3 ateliers de transformation complémentaires seront donc mis en place.

Le premier atelier consiste à mettre en place une meunerie, dimensionnée pour permettre la transformation des céréales et des légumineuses produites à la ferme. Ici, il a été fait le choix de matériels respectant le produit, les qualités nutritives et la capacité de panification. Plusieurs types de farine seront possibles.

En amont du lieu de transformation est installé l'ensemble du matériel servant à trier et préparer la céréale pour mouture.

Là encore, le choix des matériels est fait pour correspondre aux choix économiques.

La farine sera transformée en pain, pâtes, pizza, pâtisserie ou commercialisée brute.

Le second atelier est celui de la fabrication de pâtes artisanales sèches.

La farine de blé tendre, de blé dur mais aussi certaines farines de légumineuses produites au sein de la ferme permettent cette transformation. Des investissements complémentaires sont donc nécessaires, afin de produire, réfrigérer et sécher les produits.

La vente de pâtes pourra se faire en vrac, tout au long de l'année.

Le séchoir statique permettra la transformation de plantes aromatiques, de petits fruits, de gâteaux secs.

Ici, la polyvalence doit pouvoir renforcer la valeur ajoutée des ateliers.

L'atelier pain sera le 3ème chantier, une fois les deux premiers consolidés. Il permettra de répondre à un besoin en forte progression (paysans boulangers bio) et sans concurrence alentour. Il s'agira notamment d'approvisionner le restaurant mentionné précédemment. Cette nouvelle production est une autre façon de valoriser les céréales.

A noter que le four à pain fonctionnera au bois, pour répondre aux enjeux écologiques et économiques et afin d'être cohérent avec l'ensemble de la gestion de l'entreprise. A terme, il est visé une autonomie d'approvisionnement au sein de l'exploitation.

Afin de réduire encore la consommation d'énergie, la chaleur générée par le fournil sera captée et injectée dans le séchoir à pâtes.

Ces trois ateliers nécessitent par ailleurs l'acquisition de petits matériels divers (humidimètre, balances, pelles, seaux, bacs, etc.). Ces dépenses sont intégrées au dossier.

En termes d'emplois, les ateliers devraient générer 3 emplois supplémentaires aux emplois existants (dirigeant, 2 permanents, 2 apprentis et de 3 saisonniers).

Les ateliers seront mis en œuvre dès 2022. Installation de la meunerie et de l'atelier pâtes fin 2022, installation de l'atelier boulangerie en 2023.

Le prévisionnel prévoit environ 27 tonnes de céréales transformées.

Les dépenses retenues sont :

| | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| Moulin | Four à pain |
| Tamis | Bacs de pétrissage et couvercle |
| Brosse à grain | Bassines inox |
| Humidimètre | Balances |
| Décortiqueuse | Bannetons et lins |
| Centrale aspiration des déchets | Caisses de livraison |

Trieur séparateur
Pelles, seaux et caisses
Couseuse à sac, équilibreur et bobines

Presse pour pâtes, réfrigération, séchoir et moules
Cellule métal avec toit et goulottes, châssis
Silos mobiles polyester et châssis

Coût HT du projet : 117 820,21 €.

Coût HT éligible : 87 820,21 €.

Subvention régionale sollicitée : 17 500,00 € (montant écrêté à 19,9 % en raison du plafonnement des aides publiques du projet à 40%. Aide FEADER en complément).

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité.

- « Création d’une pacaneraie en agroforesterie à Nangeville ». EARL Ferme de la Maitrise.

Diversification économique d’une exploitation en grandes cultures céréalières avec une culture « de niche » : la noix de pécan, dont la production est actuellement quasi-inexistante en France.

Le choix de cette culture résulte de recherches faisant apparaître de nombreuses similarités entre les conditions pédoclimatiques locales et celles de l’aire de répartition de certains cultivars aux Etats-Unis. Le pacanier étant adapté aux périodes de sécheresse, ce choix s’inscrit dans un objectif de résilience climatique, de la même façon que son implantation selon un modèle agroforestier : l’association des arbres et des grandes cultures au sein d’une même parcelle permet d’amortir les aléas climatiques, d’augmenter la production et les services écologiques (matière organique, habitat pour les auxiliaires de culture, etc.).

La parcelle sera conduite en agriculture biologique.

A moyen terme, Un atelier de conditionnement est en projet sur le lieu de l’exploitation afin de valoriser au mieux ce produit à forte valeur ajoutée.

Les débouchés visés sont la vente directe de noix de pécan en coque et cerneaux, vente en magasins bio et vente en direct auprès de pâtisseries et restaurateurs localement et en région parisienne.

Le projet consiste en la plantation de 360 pacaniers en agroforesterie sur une parcelle de 15,50 ha en grandes cultures à Nangeville. Les arbres seront implantés sur des bandes enherbées avec prairie mellifère et relais arbustifs intercalés, propices à la biodiversité. L’association des cultures est pensée en deux temps : à terme il s’agit de 2 vergers (5,50 ha) intercalés entre des bandes de grandes cultures de 72 m (« macro-agroforesterie »). L’espacement de 15 m entre les lignes d’arbres des vergers permet de cultiver également l’interrang les premières années (« micro-agroforesterie »). Les cultivars choisis sont adaptés à la fois aux sols limono-argileux profonds de la parcelle mais également au contexte de réchauffement climatique. La parcelle sera conduite en agriculture biologique. Cette culture « de niche » à forte valeur ajoutée représente une opportunité de diversification économique pour l’exploitation, tout en répondant à plusieurs objectifs environnementaux (adaptation de l’agriculture au climat de demain, biodiversité, paysage, etc.).

Les dépenses retenues sont :

- amendement et préparation du sol avant plantation (compost, engrais organique)
- création de bandes enherbées, dont semences
- fourniture de plants de pacanier
- fourniture d’arbustes d’essences locales pour relais de biodiversité
- paillage
- piquets, tuteurs, manchons...
- broyeur pour entretien
- sécateurs électriques pour tailles

Coût HT du projet : 200 328,28 €.

Coût HT éligible : 43 592,19 €.

Subvention régionale sollicitée : 15 200,00 €, (soit 35% des dépenses éligibles, dont bonus JA).

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité.

- « Création d’une aire de jeux à Grangermont ». Commune de Grangermont.

La Commune de Grangermont (194 habitants) est située à l’est de Pithiviers. Les élus souhaitent aménager une aire de jeux pour enfants, puis, plus largement sur un espace intergénérationnel.

Le lieu pressenti est un terrain de 7 300 m², à l'est et au pied du coteau, en périphérie du village, qui accueille déjà quelques éléments de loisirs. A termes, le projet ambitionne des aménagements adaptés pour tous, favorisant la mixité des générations, tout en privilégiant la sobriété.

Cet espace est isolé de la route par des lisses de bois.

On peut déjà distinguer deux secteurs aménagés :

L'espace ouvert sur la plaine agricole, qui accueille un toboggan, une table de pique-nique, un panier de basket (sans surface rebondissante) et un but de football. 4 arbres ont été plantés en alignement. Une haie de conifère assure la séparation visuelle avec la station d'épuration.

Le terrain de pétanque est protégé des vents par une haie. Les utilisateurs du terrain de pétanque bénéficient d'un espace à l'ombre d'un alignement de marronniers.

La première phase du projet de réaménagement est la phase de création de l'aire de jeux pour enfants. La commune a fait le choix de structures à ressort et d'un « chat perché ». Compte tenu de la nature des jeux, les dalles amortissantes ne sont pas obligatoires.

Dans un second temps, et en fonction des moyens financiers de la commune, l'espace pourra être agrémenté d'autres mobiliers (boîte à livres, assises supplémentaires, etc.).

Le projet a fait l'objet d'un accompagnement du CAUE du Loiret, dont le compte-rendu a été présenté aux élus le 23 juin 2022.

Coût HT du projet : 15 014,00 €

Coût HT éligible : 15 014,00 €

Subvention régionale sollicitée : 6 000,00 €, soit 40 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Construction de logements locatifs publics sociaux - programme Daurios à Pithiviers » (ref. 00005282). LOGEM Loiret.

Le projet a été initié par la SIAP (société immobilière de l'arrondissement de Pithiviers), propriétaire de ce patrimoine depuis 1914, année de construction des deux bâtiments. La SIAP était alors la « société des habitations à bon marché » et avec cette opération, a construit l'un des premiers ensembles de logements sociaux en France, qui se dénommaient « HBM » à cette époque, à destination de la classe ouvrière.

Ces logements font donc partie des premiers logements sociaux construits en France et revêtent ainsi une importante dimension historique. La distribution des pièces, les surfaces, les extérieurs (absence de stationnement), ne répondant plus aux besoins actuels des locataires, le bailleur a souhaité repenser ces logements tout en conservant l'aspect architectural d'origine.

La technique de curage des bâtiments sera donc employée : seuls les murs porteurs et les toitures seront conservés. 11 logements individuels de petite taille, répartis en deux bâtiments, vont ainsi être transformés en 5 logements adaptés aux exigences de confort actuel.

Les 5 logements individuels de type III répartis en 2 bâtiments de plain-pied, disposeront chacun d'un stationnement couvert (carport en bois) et d'un jardin individuel.

Le fonctionnement de l'ilot sera inversé en supprimant les accès côté rue et en les créant à l'intérieur de la parcelle avec création d'une voie interne en béton désactivé depuis la rue Léon Daurios. Celle-ci sera aux normes d'accessibilité PMR avec l'aménagement de rampes. L'intérieur des logements sera également entièrement accessible aux PMR. L'isolation sera refaite par l'intérieur et conforme à la RT rénovation.

Les façades sur rue seront restaurées à l'identique, pierre, brique, modénatures des entourages de baies, appuis, enduit à la chaux, volets battants bois, etc.

La présente demande de subvention ne concerne que la partie construction des 5 logements (hors démolition) financés par 3 PLUS et 2 PLAI. Seuls les 2 PLAI font l'objet de la demande, à hauteur de 5 000 € par logement, soit un total de 10 000€.

Coût TTC du projet : 1 043 995,21 €

Coût TTC éligible : 1 043 995,21 €

Subvention régionale sollicitée : 10 000,00 € (forfait de 5 000 €/logement PLAI).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Avis sur le projet de PLUi modifié du Beunois (CC Pithiverais Gâtinais)

Mme BEVIERE rappelle que le Bureau du PETR avait déjà émis un avis favorable sur le projet de PLUi initial. En raison de la nécessité de revoir le projet, à la demande des services de l'Etat, notamment pour réduire plus encore la consommation foncière, le projet a dû être modifié.

Le PETR a été destinataire du projet de PLUi modifié, tel qu'arrêté le 30 juin 2022 par délibération de la CC Pithiverais Gâtinais.

Le PLUi ainsi modifié étant encore plus vertueux, il est proposé de confirmer l'avis favorable du PETR, considérant que le nouveau projet reste compatible avec les préconisations du SCoT.

Mme DAUVILLIERS indique que le dossier sera étudié par la CDPENAF le 22 septembre.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

La Présidente relate ensuite les informations circulant dans le Beunois, mettant en avant que le SCoT était l'élément bloquant pour l'avancée du projet de ZI d'Auxy.

Elle demande que le contraire soit affirmé par les élus, autant de fois que nécessaire, les travaux du SCoT et le document final validé à l'unanimité ayant, à l'inverse, favorisé sa réalisation.

Coopération LEADER : prise en charge des frais liés au déplacement en Espagne de Mme PAILLOUX, élue au Bureau et Maire de Yèvre-la-Ville, de Mme BEVIERE, Présidente du PETR et de M. BUIZARD-BLONDEAU, Président de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais

Avant de passer la parole à M. GUERINET, 1^{er} Vice-président, Mme BEVIERE indique que la présente délibération a le même objet que celle prise au printemps, à l'occasion du séjour préparatoire au Portugal.

Il s'agit ici de pouvoir rembourser les frais de séjour à Mmes BEVIERE et PAILLOUX et de M. BUIZARD-BLONDEAU pour leur déplacement en Espagne des 28, 29 et 30 septembre 2022.

M. GUERINET donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Programme LEADER 2023-2027 : validation du dossier de candidature

Mme BEVIERE rappelle brièvement l'historique de la candidature conjointe du PETR avec le PETR Montargois Gâtinais, depuis les travaux de concertation, l'appel à manifestation d'intérêt et l'appel à candidature lancés par la Région.

Elle rappelle également les trois thématiques à intégrer au projet, qui doit être déposé avant le 30 septembre prochain.

David VOYER précise qu'à la suite d'un appel téléphonique avec le PETR Perche 28, dans le cadre de la coopération interterritoriale, une action « Maintien des jeunes sur le territoire » a été ajoutée aux actions possibles.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : prise en charge des frais liés au déplacement à Lille de Mme BEVIERE, Présidente de la CLE du SAGE Nappe de Beauce

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET. Ce dernier fait part de l'organisation d'un séminaire national SAGE organisé à Lille les 3, 4 et 5 octobre 2022 par le Ministère de l'Ecologie, auquel la Présidente doit participer.

Là encore, il s'agit de pouvoir rembourser les frais liés à ce déplacement.

Le Vice-président donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Consultation pour le SRADDET.

Mme BEVIERE demande à M. GUERINET de résumer les échanges de la réunion qui s'est tenue la veille à la Région.

Sur la consommation foncière :

Il indique qu'entre 2021 et 2030, il faudra réduire par deux la consommation foncière des territoires, par rapport à la décennie précédente.

Le contenu et les objectifs du SRADDET ont été rappelés, notamment celui de tendre à un équilibre entre les territoires.

Les projets seront étudiés au cas par cas.

La validation du nouveau schéma doit avoir lieu avant fin décembre 2022 ; l'arrêté préfectoral doit être pris avant février 2023.

Les élus souhaitent recevoir le support de présentation SRADDET. Le PETR se charge de la récupérer.

M. GUERINET note cependant qu'il reste encore beaucoup d'interrogations sur les critères, notamment ceux définissant l'intérêt local, régional ou national.

Les nouvelles législations ne remettent pas en cause le SRADDET déjà voté. Il s'agit bien d'une modification et non pas d'une révision.

Sur les déchets :

M. GUERINET indique que de nouvelles règles arrivent, notamment au sujet des centres de valorisation.

Une hiérarchie des types de déchets sera faite.

La loi AGECE prévoit qu'à l'horizon 2025, 70% des déchets devront être traités. En 2035, 90% des déchets devront être recyclés.

Mme BEVIERE indique qu'une réunion de la Conférence régionale des SCoT aura lieu le 23 septembre prochain. Le réseau, après avoir consulté ses adhérents territoires de SCoT, a rédigé un projet de réponse à la Région.

- PCAET.

Mme BEVIERE indique qu'à l'issue de la mise à disposition des documents auprès du public, une seule réponse a été remontée, celle d'un habitant d'Escrennes, qui, sans remettre en cause le PCAET dans son ensemble, s'oppose plutôt au méthaniseur d'Escrennes et minimise le caractère environnemental de ce type d'équipement.

Sa réponse sera versée au dossier. Lors du prochain Comité syndical, le projet de PCAET, complet, sera soumis au vote.

- CRTE.

Mme BEVIERE passe la parole à Julie KARCZEWSKI, qui revient sur la proposition de la Sous-préfecture de simplifier l'article 6 de la convention, en l'harmonisant avec les autres CRTE du Loiret.

La simplification concerne les démarches pour proposer des évolutions, notamment pour pouvoir y ajouter des projets en cours de réalisation, sans avoir à réunir l'ensemble des partenaires.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de la nouvelle rédaction.

- Projet de Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO) avec le CEN.

Mme BEVIERE revient sur les échanges qui se sont tenus lors du dernier Bureau, avec la présentation du programme d'investissement à moyen terme du CEN. Il apparaît que la CPO n'apporterait pas de plus-value. Même sans CPO, des collaborations et des projets communs pourront être mis en œuvre.

Il est donc décidé de ne pas donner suite à la proposition du CEN.

- Formations santé mentale.

Mme BEVIERE rappelle les formations organisées par le PETR dans le cadre du CLS et la santé mentale. Si les deux sessions « Secrétaires de mairie » et « Travailleurs sociaux » sont complètes, il reste encore des places pour la formation « Policiers municipaux », qui se tient les 14 et 15 novembre 2022.

- Enquête sur les aidants.

Mme BEVIERE rappelle qu'une enquête en direction des aidants est en cours depuis la fin de l'été. Il est demandé aux élus de relayer autant que possible cette enquête, qui doit permettre de faire un état des lieux de l'existant et des besoins remontés par les familles.

- Etude sur l'approvisionnement en circuits courts.

Mme BEVIERE indique que la Chambre d'agriculture a une nouvelle fois essuyé un refus pour le financement de cette étude, qui vise à accompagner les structures gérant des cantines collectives.

Afin de mieux cerner la plus-value de cette étude, il est proposé d'inviter la Chambre d'agriculture au prochain Comité syndical pour en faire une présentation.

- Recrutements.

La Présidente indique avoir un rendez-vous avec une candidate mardi 20 septembre pour le poste LEADER. Les trois recrutements restent compliqués, faute de candidats opérationnels, compétents et mobiles.

- GPEC T.

Poursuite de la démarche.

Mme BEVIERE demande à Mme DAUVILLIERS de faire un retour sur le rendez-vous qui s'est tenu en visio-conférence avec Sud Touraine Active le 9 septembre dernier, afin de déterminer la reprise de la démarche de GPEC T par l'Entente Economique Nord Loiret.

Mme DAUVILLIERS indique que si la décision devait être prise aujourd'hui, l'Entente Economique ne reprendrait pas la GPEC T, cette démarche n'apportant rien localement.

Néanmoins, il est prévu un temps d'échanges entre les trois Présidents des EPCI et leurs Vice-présidents en charge de l'économie.

Financement du poste.

Mme BEVIERE indique qu'en raison du changement de maîtrise d'ouvrage, le dossier de financement Région et FEDER-FSE+ ne peut pas être déposé, le projet étant terminé, et nous privant ainsi du financement attendu.

Cependant, à l'initiative de Mme BRACQUEMONT, une solution est trouvée avec un financement direct de la Région, à hauteur de 26 048,48 €, soit 50% des dépenses éligibles. Le changement de maître d'ouvrage coûte donc 30% au PETR.

- Association Nationale des Pays et des Pôles (ANPP).

Mme BEVIERE indique que Mme DALLOT va rejoindre le Conseil d'Administration de cette instance représentative nationale, dans le collège des Conseils de Développement Territoriaux.

- Prochaines réunions.

Une CAO doit se tenir pour statuer sur l'étude reliquats azotés. Elle se tiendra juste avant la prochaine réunion du Bureau, fixée au 13 octobre prochain (16h).

Le Bureau sera lui-même suivi par un Comité Syndical, à 17h30. Le lieu sera confirmé ultérieurement.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h30.

Monique BEVIERE, Présidente